

## LA VUE D'ENSEMBLE DES PRESTATIONS.

Ces prestations et conditions entreront en vigueur le 1 juillet 2016.

<b>Cotisation annuelle – Carte principale</b>	CHF 216
<b>Cotisation annuelle – Carte supplémentaire</b>	CHF 108
<b>Carte de remplacement</b>	gratuite (couverte par la protection de perte)
<b>Code NIP de remplacement</b>	gratuit (couvert par la protection de perte)
<b>Franchise maximale en cas d'usage abusif</b>	pas de franchise (couverte par la protection de perte)
<b>Protection de perte carte principale et carte supplémentaire</b>	gratuite
<b>24h Helpline / service de blocage de cartes</b>	gratuits
<b>Service de concierge</b>	gratuit
<b>Protection juridique shopping</b>	gratuite
<b>Meilleur prix garanti</b>	gratuit
<b>Extension de la garantie fabricant</b>	gratuite
<b>Assurance livraison de marchandises et transport</b>	gratuite
<b>Prise en charge de la franchise pour véhicules de location</b>	gratuite
<b>Annulation pendant le voyage</b>	gratuite
<b>Annulation avant le voyage</b>	gratuite
<b>Protection juridique de voyage</b>	gratuite
<b>Actions de recherche et de secours</b>	gratuites
<b>Argent liquide en cas d'urgence</b>	gratuit une fois par an, sinon CHF 200
<b>Carte de crédit en cas d'urgence</b>	gratuite une fois par an, sinon CHF 250
<b>Cadeau de bienvenue</b>	carnet de bons exclusifs de bienvenue du réseau de partenaires Bonus Card d'une valeur de CHF 700
<b>Transactions en monnaies étrangères</b>	1,75 %
<b>Transactions en CHF à l'étranger</b>	1,75 %
<b>Retrait d'espèces *</b>	3,75 %, min CHF 5 (CH) ou CHF 10 (étranger)
<b>Retrait d'espèces cashback (au guichet CFF)</b>	CHF 3.50
<b>Versements effectués au guichet de la Poste</b>	CHF 2
<b>Taux d'intérêt annuel**</b>	12 %
<b>Possibilité de paiement échelonné</b>	5 % du solde à régler par mois, au moins CHF 50
<b>Frais de retard</b>	CHF 20
<b>Facture sur papier</b>	CHF 2 par facture
<b>Réimpression facture/relevé de compte</b>	CHF 10
<b>Remboursement sur compte postal ou bancaire</b>	CHF 20
<b>Commande de preuve d'achat</b>	CHF 20
<b>Annulation de débits contestés</b>	CHF 20
<b>Recherche d'adresse</b>	CHF 25
<b>Verified by Visa (shopping en ligne sûr)</b>	inclus

\* Les transactions relatives aux loteries (hors Swiss Lotto/Loterie Romande), aux paris et aux casinos sont considérées comme des retraits en argent liquide (jeux d'argent).  
Le montant minimal de CHF 5/CHF 10 ne s'applique pas aux transactions relatives aux loteries, paris et casinos.

\*\* Etat 1.7.2016. L'intérêt selon le récapitulatif des prestations correspond au taux d'intérêt déterminé par l'ordonnance relative à la loi fédérale sur le crédit à la consommation (OLCC) et peut être adapté chaque année. La modification du taux d'intérêt annuel sera communiquée au titulaire sur la facture ou sous une autre forme appropriée.